- Terre d'Émeraude Communauté -

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRATION N°071/2025

Envoyé en préfecture le 21/10/2025 Recu en préfecture le 21/10/2025

Publié le



ID: 039-200090579-20251015-D_071_2025-DE

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2025

Nombre de Conseillers

En exercice: 116 Titulaires présents: 78 Suppléants présents: 4

Pouvoirs: 11

Date de convocation: 09/10/2025 Date d'affichage: 21/10/2025

Votants: 93 Pour: 93 Contre: 0 Abstentions:	93 Pour:	93 Contre:	0 Abstentions:	0
---	----------	------------	----------------	---

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick; BAILLY Hervé; BAILLY Jacques; BANDERIER Dominique; BARIOD Denis; BELLAT Stéphane; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOUILLIER Jean-Charles ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy; CALLAND Jacques; CASSABOIS Yannick; CHATOT Patrick; CIOE Bruno; CLOSCAVET Marie-Claire; COLIN Gwenaël; CONTET Jocelyne; CORAZZINI Sylvie; CORSETTI Patrice; DALLOZ Jean-Charles; DAVID Lauriane; DELORME Carole; DEPARIS-VINCENT Christelle; DEVAUX Catherine; DOUVRE Jacques; DUBOCAGE Françoise; DUTHION Jean-Paul ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles; GUERIN Jean Luc; HALBOURG Bertrand; HOTZ Richard; HUGUES Guy; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel; PARIS Robert; PIETRIGA Guy; POURCELOT Anaïs; PROST Philippe; RASSAU Jean-Noël; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine; SERVIGNAT Odette; STEYAERT Frank; TISSOT Isabelle; VACELET Jean-Marie; VENNERI PARE Sandra; VIAL Jacques; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents: FREDY Damien; GIBOZ Brigitte; JUHAN Christine; MAURON Francine.

Excusés ayant donné pouvoir : BELPERRON Pierre-Rémy à BOZON Fabienne ; BENIER ROLLET Claude à DALLOZ Jean-Charles ; CAPELLI Sophie à LUSSIANA Eddy ; CHAMOUTON Patrick à PARIS Robert ; ETCHEGARAY Josiane à LONG Grégoire ; GAUTHIER PACOUD Sandrine à BUCHOT Jean-Yves ; GRAS Françoise à CALLAND Jacques ; MILLET Jacqueline à CLOSCAVET Marie-Claire ; MILLET Michel à BANDERIER Dominique ; MORISSEAU Gilles à PROST Philippe; REBREYEND COLIN Micheline à DOUVRE Jacques.

Excusés: BOILLETOT Jean-Marc; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine); FATON Patrice; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine).

Absents : ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BAUDIER Stéphanie ; BIN Richard ; BOURGEOIS Rachel ; BRIDE Frédéric ; CATTET Jean-Luc ; CATILAZ Christophe ; DE MERONA Bernard ; DUMONT GIRARD Philippe ; GUILLOT Evelyne; HUGONNET Franck; LAMARD Philippe; MOREL Alain; MURARO Sylvia; PERRIN Alexandre; PONSOT Pauline; PRELY Fabrice; ROZE Thierry; THOMAS Rémi.

Secrétaire de séance : Dominique RETORD.

Objet: CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Adoption du compte rendu du Conseil Communautaire du 09 juillet 2025

Rapporteur: Philippe PROST

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

ID: 039-200090579-20251015-D_071_2025-DE

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le



Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 09 juillet 2025 ayant pour secrétaire de séance Monsieur Guy PIETRIGA.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 07 octobre 2025 a émis un avis favorable, **Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER le compte rendu de séance du Conseil Communautaire du 09 juillet 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

• Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication

• Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

